

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
1	<p>Installation de chantier</p> <p>Ce prix rémunère les prestations définies à l'article 34 du fascicule 65-A du C.C.T.G. et aux articles 31 et 37 du C.C.A.G.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais de location, de dégagement des emprises et de remise en état des lieux à la fin des travaux, - les frais de fourniture, d'entretien, de transport, de montage et de démontage de l'ensemble des matériels et des locaux, bureaux, entrepôts, ateliers, clôtures nécessaires à l'installation de chantier, - les frais de branchement sur les réseaux publics d'eau, d'assainissement, d'électricité, ainsi que l'alimentation en énergie, nécessaires pour les travaux et la remise en état de ces branchements et les frais correspondants, - les frais d'amenée et de repliement de tous les matériels nécessaires à l'exécution des travaux (matériel général et matériel spécifique), - les frais résultant de la réglementation relative aux règles de sécurité, à la législation du travail, ainsi qu'à l'hygiène et la sécurité des personnes, - la remise au maître d'œuvre du dossier de récolement éventuel, conformément au CCTP. <p>Une fraction égale à soixante dix pour cent (70%) de ce prix sera payée après l'installation ; le solde sera payé après repliement des installations et remise au maître d'œuvre du dossier de récolement éventuel.</p> <p>Ce prix est applicable pour des prestations relatives à un bon de commande dépassant le seuil des 30 000 €TTC.</p> <p><i>LE FORFAIT :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
2	<p>Alternat avec sens prioritaire (schéma CF 22)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les diverses interventions de l'entreprise, relatives à la mise en place et à la maintenance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (y compris les jours fériés), d'une signalisation en alternat par mise en place d'une signalisation conforme au schéma CF 22 du guide relatif à la signalisation temporaire sur les routes bidirectionnelles.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et l'amenée sur le chantier de la signalisation, - l'alimentation en énergie électrique, - la mise en place conformément aux règles de la signalisation temporaire définies par la 8^{ème} partie du livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, - la remise en état des lieux ou la maintenance pour les périodes hors chantier (nuits, fins de semaine et jours fériés), - la dépose et le repliement définitif de toute la signalisation à l'achèvement des travaux. <p>Le premier jour pris en compte est celui de la mise en place effective de la signalisation. Le dernier jour est celui où l'entrepreneur a été invité par le maître d'œuvre à retirer la signalisation.</p> <p><i>LA JOURNEE CALENDRAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
3	<p>Alternat par piquets K 10 (schéma CF 23)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les diverses interventions de l'entreprise, relatives à la mise en place et à la maintenance d'une signalisation en alternat par mise en place d'une signalisation conforme au schéma CF 23 du guide relatif à la signalisation temporaire sur les routes bidirectionnelles.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et l'amenée sur le chantier de la signalisation, - la mise en place conformément aux règles de la signalisation temporaire définies par la 8^{ème} partie du livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, - la remise en état des lieux ou la maintenance pour les périodes hors chantier (nuits, fins de semaine et jours fériés), - la dépose et le repliement définitif de toute la signalisation à l'achèvement des travaux. <p>Le premier jour pris en compte est celui de la mise en place effective de la signalisation. Le dernier jour est celui où l'entrepreneur a été invité par le maître d'œuvre à retirer la signalisation.</p> <p><i>LA JOURNEE CALENDRAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
4	<p>Alternat par signaux tricolores (schéma CF 24)</p> <p>Ce prix rémunère:</p> <p>Les diverses interventions de l'entreprise, relatives à la mise en place et à la maintenance d'une signalisation en alternat par mise en place d'une signalisation conforme au schéma CF 24 du guide relatif à la signalisation temporaire sur les routes bidirectionnelles.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et l'amenée sur le chantier de la signalisation, - l'alimentation en énergie électrique, - la mise en place conformément aux règles de la signalisation temporaire définies par la 8^{ème} partie du livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, - la maintenance durant toute la durée du chantier (les jours de travail effectifs, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés), - la dépose et le repliement définitif de toute la signalisation à l'achèvement des travaux. <p>Le premier jour pris en compte est celui de la mise en place effective de la signalisation. le dernier jour est celui où l'entrepreneur a été invité par le maître d'œuvre à retirer la signalisation.</p> <p><i>LA JOURNEE CALENDRAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
5	<p>Signalisation « Neutralisation de la voie de droite » (CF 113a) ou « de la voie de gauche » (CF 114a)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les diverses interventions de l'entreprise, relatives à la mise en place et à la maintenance d'une signalisation conforme au schéma CF 113a ou au schéma CF 114a du guide relatif à la signalisation temporaire sur les routes à chaussées séparées.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et l'amenée sur le chantier de la signalisation, - l'alimentation en énergie électrique, - la mise en place conformément aux règles de la signalisation temporaire définies par la 8^{ème} partie du livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, - la maintenance durant toute la durée du chantier (les jours de travail effectifs, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés), - la dépose et le repliement définitif de toute la signalisation à l'achèvement des travaux. <p>Le premier jour pris en compte est celui de la mise en place effective de la signalisation. Le dernier jour est celui où l'entrepreneur a été invité par le maître d'œuvre à retirer la signalisation.</p> <p><i>LA JOURNEE CALENDRAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
6	<p>Études d'exécution (montant des travaux inférieur à 40 000 €TTC)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les prestations définies à l'article 1-2 de l'annexe A3 au fascicule 65-A du C.C.T.G.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation éventuelle des plans de l'ouvrage existant, - les prestations définies aux articles 28 et 29 du C.C.A.G., à l'article 32 du C.C.T.G., et dans le C.C.A.P. - la production des plans de récolement, telle que définie à l'article 9-5 du C.C.A.P. <p>Ce prix s'applique au forfait lorsque le montant des travaux est inférieur à 40 000 € TTC et lorsque le maître d'œuvre juge explicitement la réalisation d'études d'exécution nécessaire.</p> <p><i>LE FORFAIT</i> :</p>	<p>.....</p>
7	<p>Études d'exécution (montant des travaux supérieur à 40 000 €TTC)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les prestations définies à l'article 1-2 de l'annexe A3 au fascicule 65-A du C.C.T.G.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation éventuelle des plans de l'ouvrage existant, - les prestations définies aux articles 28 et 29 du C.C.A.G., à l'article 32 du C.C.T.G., et dans le C.C.A.P. - la production des plans de récolement, telle que définie à l'article 9-5 du C.C.A.P. <p>Ce prix s'applique au forfait lorsque le montant des travaux est supérieur à 40 000 € TTC et lorsque le maître d'œuvre juge explicitement la réalisation d'études d'exécution nécessaire.</p> <p><i>LE FORFAIT</i> :</p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
8	<p>Amenée, installation et repliement du matériel de battage et de réalisation de souilles</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement :</p> <p>L'amenée, installation, l'immobilisation et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de souilles et à la mise en place de palfeuilles ou de palplanches par fonçage, battage, etc.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes sujétions de transfert ou de déplacement du matériel d'un rideau à un autre, - toutes sujétions liées aux conditions d'accès au chantier, remblais, platelage ou solution équivalente pour accès aux appuis. <p><i>LE FORFAIT :</i></p>	<p>.....</p>
9	<p>Souille pour mise en place de palfeuilles et de palplanches</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La réalisation d'une souille nécessaire à la mise en fiche des palfeuilles ou palplanches.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extraction des matériaux en site immergé, leur stockage provisoire et leur remise en place au pied des palfeuilles ou palplanches, - le nettoyage et la purge des affouillements, - l'évacuation des matériaux non réutilisables. <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
10	<p>Fourniture de palfeuilles ou palplanches métalliques</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture de palfeuilles métalliques type CE 440 ou équivalent ou de palplanches métalliques allant jusqu'au type PU 12 ou équivalent, neuves, normales, d'angle ou de raccord, en acier de nuance S 235 SP, nécessaires aux travaux, rendues sur le chantier.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <p>- l'exécution, en usine, d'un revêtement standard constitué de deux (2) couches de peinture bitumineuse sur les deux faces.</p> <p><i>LE KILOGRAMME</i> :</p>
11	<p>Plus-value pour mise en peinture des palplanches</p> <p>Cette plus-value rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'un système de protection anticorrosion par peinture certifié ACQPA des palplanches et agréé par le maître d'œuvre. Le système de peinture utilisé sera de classe Im2 ANI et la couleur choisie dans le nuancier "RAL".</p> <p>Ce prix s'applique aux surfaces visibles des palplanches après leur mise en fiche.</p> <p><i>LE METRE CARRE</i> :</p>
12	<p>Mise en place et battage de palfeuilles ou palplanches</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La reprise des palfeuilles ou palplanches au lieu de dépôt sur le chantier, le transport à pied d'œuvre, la mise en fiche et le battage à la cote minimale indiquée par le maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend également le recépage éventuel.</p> <p>Il comprend également toutes les sujétions de mise en œuvre, notamment sous l'eau.</p> <p>Ce prix est appliqué au mètre de rideau mesuré suivant la ligne axiale de son tracé en plan.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE</i> :</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>13</p>	<p>Ancrages</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et le scellement d'ancrages de liaison entre les palfeuilles ou palplanches et les maçonneries tous les 0,50 m.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le façonnage et la pose d'éléments métalliques de répartition en tête des palfeuilles ou palplanches, y compris toutes sujétions de fixations et difficultés de mise en œuvre (site aquatique...). <p><i>L'UNITÉ</i> :</p>	<p>.....</p>
<p>14</p>	<p>Batardeaux en palplanches</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la confection de batardeaux en palplanches (provisoires), ainsi que l'épuisement des fouilles.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des études visant à vérifier la stabilité du batardeau, - la fourniture de palplanches pour la réalisation des rideaux, - la fourniture de matériaux d'apport (l'utilisation des matériaux du site relève de la seule responsabilité de l'entreprise, qui devra toutefois en avertir le maître d'œuvre), - la fourniture et la mise en œuvre éventuelles de béton B30 immergé en pied afin de caler le batardeau, - la fourniture et/ou la location de tout le matériel nécessaire, - l'enlèvement et la remise en état en fin de travaux. <p>Ce prix est rémunéré au mètre carré ; la surface à prendre en compte est la projection verticale de surface d'eau en contact avec le batardeau, majorée d'une hauteur de 30 cm dans la mesure où une garde de 30 cm minimum au-dessus de l'eau sera obligatoirement appliquée.</p> <p>Ce prix tient compte des sujétions de mise en œuvre du batardeau sur un radier en béton ou en moellons (utilisation de profilés spittés sur le radier, de tirants, de raidisseurs, de connexions ou de tout système soumis à l'agrément du maître d'œuvre et garantissant une fixation et une stabilité suffisante du batardeau, même en cas de crue) et éventuellement sous un ouvrage.</p> <p><i>LE METRE CARRE</i> :</p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
15	<p>Pompage (débit inférieur à 50 m³/h)</p> <p>Ce prix rémunère à la journée de pompage au moyen d'une pompe de débit "D" les épuisements nécessaires pour réaliser les travaux à sec.</p> <p>Il comprend l'installation des pompes, leur maintenance et leur repliement.</p> <p>Il ne s'applique qu'au pompage nécessitant un débit supérieur à 3 m³ par heure.</p> <p>Pour un débit inférieur à cette valeur, le pompage est inclut dans les frais généraux du chantier.</p> <p>Ce prix s'applique à la journée lorsque le débit est inférieur à 50 m³/h.</p> <p><i>LA JOURNEE :</i></p>
16	<p>Pompage (débit supérieur à 50 m³/h)</p> <p>Ce prix rémunère à la journée de pompage au moyen d'une pompe de débit "D" les épuisements nécessaires pour réaliser les travaux à sec.</p> <p>Il comprend l'installation des pompes, leur maintenance et leur repliement.</p> <p>Il ne s'applique qu'au pompage nécessitant un débit supérieur à 3 m³ par heure.</p> <p>Pour un débit inférieur à cette valeur, le pompage est inclut dans les frais généraux du chantier.</p> <p>Ce prix s'applique à la journée lorsque le débit est supérieur à 50 m³/h.</p> <p><i>LA JOURNEE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
17	<p>Déblais manuels dans le lit du cours d'eau</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le curage et l'élimination des atterrissements et embâcles sous et aux abords des ouvrages, par extraction manuelle de vase, boues, matériaux, dépôt, morceaux de bois ainsi que tout amas de corps flottant.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évacuation des gravats et matériaux en décharge agréée. <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>
18	<p>Déblais mécaniques dans le lit du cours d'eau</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le curage et l'élimination des atterrissements et embâcles sous et aux abords des ouvrages, par extraction mécanique de vase, boues, matériaux, dépôt, morceaux de bois ainsi que tout amas de corps flottant.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation éventuelle d'une suceuse, - l'évacuation des gravats et matériaux en décharge agréée. <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p> -

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>19</p>	<p>Enrochements</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre d'enrochements d'un poids compris entre 50 et 500 kg. Il est rémunéré au poids, à partir d'un bon de pesée.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes sujétions de chargement, transport, déchargement et mise en place soignée, - les terrassements préliminaires et le réglage du lit de la rivière avant mise en œuvre. <p><i>LA TONNE</i> :</p>	<p>.....</p>
<p>20</p>	<p>Géotextile</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de géotextile en lit de rivière avant mise en place des enrochements.</p> <p>Le géotextile sera conforme à la norme NF EN 13251, aiguilleté de classe 6 et de résistance à la traction supérieure en tous sens à 20 kN/m.</p> <p>Ce prix s'applique sans plus-value quelles que soient les conditions de pose et la surface à mettre en œuvre.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre carré théorique de surface couverte sans tenir compte des recouvrements.</p> <p><i>LE METRE CARRE</i> :</p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
21	<p>Procédé d'étanchéité par feuilles préfabriquées</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre nécessaire à la confection d'une chape d'étanchéité par feuilles préfabriquées (système monocouche) totalement adhérentes au support au sens du fascicule 67 titre I.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prestations définies aux articles 7.3.1 et 11.3 du fascicule 67 titre I du C.C.T.G., - la préparation du support telle qu'indiquée à l'article 9.2 du fascicule 67 titre I du C.C.T.G., - la fourniture et la réalisation de l'étanchéité proprement dite, par feuilles préfabriquées, comprenant une couche d'accrochage et la feuille préfabriquée, - le système de drainage des eaux (drains longitudinaux et transversaux notamment) dans les conditions fixées par le cahier des charges de pose, - les différents raccords aux gargouilles et joints de chaussée. <p>La surface de la chape est prise égale à sa projection horizontale, relevés et recouvrements non compris.</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
22	<p>Procédé d'étanchéité de type TERANAP®</p> <p>Norme NF P 95-107</p> <p>Guide technique du SETRA (mai 1992) Ponts routes en maçonnerie - Protection contre l'action des eaux.</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre d'une chape d'étanchéité de type TERANAP® TP431 dite "chape intermédiaire".</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, la mise en œuvre, le réglage et le compactage de la couche de forme (lit de pose de 5 cm), - la fourniture et la pose de géotextiles anti-poinçonnant sur et sous la chape proprement dite, - le système de drainage des eaux (drains longitudinaux et transversaux notamment) aux abouts de l'ouvrage dans les conditions fixées par le cahier des charges de pose, - les différents raccords aux gargouilles et joints de chaussée. <p>La surface de la chape est prise égale à sa projection horizontale, relevés et recouvrements non compris.</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
23	<p>Procédé d'étanchéité en asphalte coulé bicouche</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre nécessaire à la confection d'une chape d'étanchéité en asphalte coulé bicouche (complexe B) au sens du fascicule 67 titre I.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prestations définies aux articles 7.1.1 et 11.1 du fascicule 67 titre I du C.C.T.G., - la préparation du support telle qu'indiquée à l'article 9.2 du fascicule 67 titre I du C.C.T.G., - la fourniture et la réalisation de l'étanchéité proprement dite, en asphalte coulé bicouche, comprenant une couche d'accrochage, une couche d'indépendance partielle, une première couche en mastic d'asphalte (8 mm) et une deuxième couche en asphalte coulé gravillonné (22 mm), - tous les frais de contrôle (indentation...) à la charge de l'entrepreneur, - le système de drainage des eaux (drains longitudinaux et transversaux notamment) dans les conditions fixées par le cahier des charges de pose, - les différents raccords aux gargouilles et joints de chaussée. <p>La surface de la chape est prise égale à sa projection horizontale, relevés et recouvrements non compris.</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
24	<p>Relevé et retombée d'étanchéité</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La confection des relevés et retombées d'étanchéité, en fonction de la nature du complexe d'étanchéité utilisé en partie courante.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation du support ou engravure, devant accueillir les relevés, - la fourniture et la mise en œuvre d'un asphalte pur ou d'une feuille préfabriquée (conforme à la norme NF P 84-303), comportant une autoprotection métallique, ou une feuille auto-protégée anti-racines, - la fourniture et la mise en œuvre du système de drainage longitudinal, le long des relevés. <p>Ces relevés devront satisfaire aux conditions fixées par le cahier des charges de l'étanchéité employée en partie courante et comporter un talon horizontal de 15 cm minimum.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>25</p>	<p>Solin métallique</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre d'un solin métallique (galvanisé ou en inox ou en aluminium) pour la réalisation de relevé d'étanchéité sur des ouvrages dépourvus d'engravure.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réparation éventuelle et la préparation du support (coffrage, sciage, burinage...), quelle que soit la nature de celui-ci (maçonnerie, béton...), - toutes les sujétions de fixation du solin et la mise en œuvre d'un mastic d'étanchéité adapté au support (joint au silicone ou mastic bitumineux). <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>
<p>26</p>	<p>Solin en béton</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre d'un solin en béton pour la réalisation de relevé d'étanchéité sur des ouvrages dépourvus d'engravure ou pour réaliser le raccord aux joints de chaussée ou de trottoir lorsque ceux ci sont défailants.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réparation éventuelle et la préparation du support (coffrage, sciage, burinage...) quelle que soit la nature de celui-ci (maçonnerie, béton...), - toutes les sujétions de fixation du solin et la mise en œuvre d'un mastic d'étanchéité adapté au support (joint au silicone ou mastic bitumineux). <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
27	<p>Enlèvement du revêtement de chaussée et de la chape d'étanchéité sur un ouvrage en béton</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les travaux de dépose du complexe "chaussée-étanchéité" sur les ouvrages en béton.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sondages manuels pour repérage de l'extrados du tablier, - l'enlèvement des caniveaux existants, - le sciage préalable des bords de chaussée à démolir dans le sens de la largeur, - l'enlèvement du complexe "étanchéité-enrobés" existant d'adhérence totale ou d'indépendance partielle, au moyen d'un godet sans dent, d'une pelle mécanique ou d'une raboteuse, - le chargement et l'évacuation à la décharge agréée par le maître d'œuvre des produits de rabotage ou de démolition. <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>
28	<p>Démolition de chaussée - Décaissement sur un ouvrage en maçonnerie</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La démolition de chaussée, mécanique ou manuelle, sur des ouvrages en maçonnerie et l'extraction d'une partie du remblai de remplissage, afin de pouvoir réaliser la pose d'une étanchéité de type TERANAP® ou équivalente.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sondages éventuels ainsi que les essais prévus au contrôle interne, - l'enlèvement des caniveaux existants, - le sciage préalable des bords de chaussée à démolir dans le sens de la largeur, - le rabotage par demi-chaussée (le cas échéant) de la chaussée, par passes successives, conformément aux stipulations du maître d'œuvre, - le poinçonnement éventuel au BRH du corps de chaussée, - le chargement et l'évacuation des déblais en décharge agréée par le maître d'œuvre. <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>29</p>	<p>Démolition de trottoir</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La démolition de trottoirs, sur des ouvrages en béton ou maçonnerie. Il s'applique, quelle que soit la nature des matériaux constituant les trottoirs.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démolition du trottoir proprement dite, par moyen mécanique ou manuel, le chargement et le transport des produits de démolition ainsi que leur évacuation à la décharge agréée par le maître d'œuvre, - la démolition soignée, éventuellement par sciage, du trottoir le long de la corniche ou de la bordure. <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>	<p>.....</p>
<p>30</p>	<p>Rabotage de trottoir</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le rabotage du revêtement des trottoirs existant sur l'ouvrage. Il s'applique quelle que soit l'épaisseur du revêtement.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démolition du revêtement proprement dit, par moyen mécanique ou manuel, le chargement et le transport des produits de rabotage ainsi que leur évacuation à la décharge agréée par le maître d'œuvre. <p><i>LE METRE CARRE</i> :</p>	<p>.....</p>
<p>31</p>	<p>Sciage de béton</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le sciage de béton armé ou non.</p> <p>Il comprend la démolition proprement dite, par moyen mécanique ou manuel, le chargement et le transport des produits de sciage ainsi que leur évacuation à la décharge agréée par le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE</i> :</p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>32</p>	<p>Grave 0/31⁵</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture, le chargement, le transport et la mise en œuvre mécanique ou manuelle, de grave 0/31⁵ soumise à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réglage, le nivellement et le compactage de la grave 0/31⁵ mise en place, - le compactage, conforme au guide technique « Remblayage des tranchées et réfection des chaussées » édité par le SETRA en mai 1994, notamment pour les petites excavations, - tous les frais de contrôle à la charge de l'entrepreneur, notamment les essais de plaque permettant de vérifier que la valeur minimale demandée par le maître d'œuvre a bien été obtenue, - la protection contre les eaux de toute nature pendant l'exécution des remblais. <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>	<p>.....</p>
<p>33</p>	<p>Grave 0/63</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture, le chargement, le transport et la mise en œuvre mécanique ou manuelle, de grave 0/63 soumise à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réglage, le nivellement et le compactage de la grave 0/63 mise en place, - le compactage, conforme au guide technique « Remblayage des tranchées et réfection des chaussées » édité par le SETRA en mai 1994, notamment pour les petites excavations, - tous les frais de contrôle à la charge de l'entrepreneur, notamment les essais de plaque permettant de vérifier que la valeur minimale demandée par le maître d'œuvre a bien été obtenue, - la protection contre les eaux de toute nature pendant l'exécution des remblais. <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>34</p>	<p>Grave ciment 0/10 de classe 2</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture, le chargement, le transport et la mise en œuvre mécanique ou manuelle, de grave ciment 0/10 de classe 2 soumise à l'agrément du maître d'œuvre et conforme à la norme NF P 98-116.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réglage, le nivellement et le compactage de la grave ciment 0/10 mise en place, - tous les frais de contrôle à la charge de l'entrepreneur, notamment les essais de plaque permettant de vérifier que la valeur minimale demandée par le maître d'œuvre a bien été obtenue. <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>	<p>.....</p>
<p>35</p>	<p>Grave bitume 0/14 de classe 3</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture, le chargement, le transport et la mise en œuvre mécanique ou manuelle, de grave bitume 0/14 de classe 3 soumise à l'agrément du maître d'œuvre et conforme à la norme NF P 98-138.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réglage, le nivellement et le compactage de la grave bitume 0/14 mise en place, - tous les frais de contrôle à la charge de l'entrepreneur, notamment les essais de plaque permettant de vérifier que la valeur minimale demandée par le maître d'œuvre a bien été obtenue. <p><i>LA TONNE</i> :</p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
36	<p>Béton bitumineux semi-grenu 0/10 de classe 2</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture, le transport, la mise en œuvre manuelle ou au finisseur et le compactage d'enrobés semi-grenu 0/10 de classe 2 en épaisseur moyenne de 6 cm sur ouvrage et à proximité. La composition (formulation) du béton bitumineux sera soumise à l'agrément du maître d'œuvre. L'enrobé sera mis en œuvre conformément à la norme NF P 98-130.</p> <p>Ce prix comprend notamment tous les frais de contrôle à la charge de l'entrepreneur.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>
37	<p>Béton bitumineux très mince 0/10 de classe 1</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture, le transport, la mise en œuvre manuelle ou au finisseur et le compactage d'enrobés très mince 0/10 de classe 1 en épaisseur moyenne de 3 cm sur ouvrage et à proximité. La composition (formulation) du béton bitumineux sera soumise à l'agrément du maître d'œuvre. L'enrobé sera mis en œuvre conformément à la norme XP P 98-137.</p> <p>Ce prix comprend notamment tous les frais de contrôle à la charge de l'entrepreneur.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
38	<p>Revêtement de trottoir en asphalte</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La réalisation du revêtement de trottoirs en asphalte.</p> <p>Ce prix comprend toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre d'asphalte porphyré ainsi que la préparation de la surface de pose (qui comprend notamment le ragréage éventuel de la surface de pose, suite au rabotage du trottoir).</p> <p>L'asphalte sera mis en œuvre conformément à la norme NF P 98-145. Ses caractéristiques sont celles de la classe AT (asphalte pour trottoirs) définie à l'article 4.4 de cette norme. Sa granularité est 0/4.</p> <p>Ce prix comprend notamment tous les frais de contrôle à la charge de l'entrepreneur (essais d'indentation notamment).</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>
39	<p>Revêtement de trottoir avec une résine</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La réalisation du revêtement de trottoirs avec une résine.</p> <p>Ce prix comprend toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre de la résine. Il tient compte du délai à observer entre la mise en œuvre d'un béton ou d'un ragréage et l'application de la résine (deux phases distinctes de la réalisation de l'étanchéité des trottoirs).</p> <p>Il comprend également le nettoyage du support, le ragréage éventuel du support (suite au rabotage du trottoir), l'application d'un primaire puis l'application de la résine (en dernière couche) rendue anti-dérapante par l'ajout d'un sable de quartzite.</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>
40	<p>Joint en bitume élastomère ou en mastic bitumineux</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre d'un joint en bitume élastomère ou en mastic bitumineux de 1 cm de large.</p> <p>Le joint sera mis en œuvre en fermeture de l'asphalte à la périphérie du trottoir (derrière les bordures, le long des corniches, des joints de dilatation des trottoirs).</p> <p>Ce prix comprend la mise en œuvre d'un fond de joint et toutes les sujétions d'exécution (réservation, sciage, nettoyage...).</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
41	<p>Joint de chaussée en revêtement amélioré</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre de joints de chaussée du type “ joint non apparent à revêtement amélioré ” conforme à un avis technique du SETRA en cours de validité.</p> <p>Il est demandé à l’entreprise de garantir les matériaux utilisés et de mettre en œuvre les joints de chaussée à la température prescrite conformément aux documents techniques validés par le SETRA.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation de la saignée avant la mise en œuvre du joint y compris toutes sujétions soumises à l’agrément du maître d’œuvre, - la pose et le réglage du joint, y compris toutes sujétions, - la fourniture et la pose des relevés ou retombées de joint, - la dépose des bordures situées au droit des joints pour la réalisation du relevé du joint de chaussée, - la pose d'une bordure comprenant une réservation pour le joint de chaussée sous la bordure et la réalisation du relevé du joint à l'arrière de la bordure, - la fourniture et la pose des drains d’interface et toutes sujétions de raccordement aux ouvrages de collecte des eaux de culées, - l’enlèvement et l’évacuation en décharge des matériaux sans emploi. <p>L’entrepreneur soumettra à l’agrément du maître d’œuvre les dispositions envisagées.</p> <p>Ce prix s'applique sans plus-value dans le cas d'un ouvrage biais et/ou courbe.</p> <p>Ce prix comprend la maintenance pendant cinq ans telle que prévue au CCTP et au CCAP.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
42	<p>Joint de trottoir en revêtement amélioré</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre des joints de trottoirs correspondant au type “ joint non apparent à revêtement amélioré ” utilisé pour les joints de chaussée de l’ouvrage y compris toutes sujétions. Les joints seront conformes à un avis technique du SETRA en cours de validité.</p> <p>Il comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dépose du joint de trottoir existant, - la préparation de la saignée avant la mise en œuvre du joint y compris toutes sujétions soumises à l’agrément du maître d’œuvre, - les remontées de bordures, les caches et les relevés des trottoirs, - la réalisation d’une réservation dans les trottoirs existants par sciage du béton sur une largeur d’environ 40 cm et sur une épaisseur d’environ 6 cm, y compris le ragréage du support, - la réalisation d’une réservation conformément au cahier des charges dans le cas de la réfection complète des trottoirs (démolition), - l’enlèvement et l’évacuation en décharge des matériaux sans emploi. <p>Ce prix comprend également les sujétions de finition entre l’about du joint de trottoir et de la corniche, les caches pour les bordures.</p> <p>L’entrepreneur soumettra à l’agrément du maître d’œuvre les dispositions envisagées.</p> <p>Ce prix s'applique sans plus-value dans le cas d'un ouvrage biais et/ou courbe.</p> <p>Ce prix comprend la maintenance pendant cinq ans telle que prévue au CCTP et au CCAP.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
43	<p>Dépose de bordures</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La dépose soignée de bordures, quel qu'en soit le type.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire, - le tri et le stockage des éléments récupérés, jugés réutilisable par le maître d'œuvre, - le chargement et l'évacuation des éléments non réutilisés à la décharge agréée par le maître d'œuvre. <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>
44	<p>Dépose de caniveaux</p> <p>Ce prix rémunère la dépose soignée de caniveaux (et du drain éventuel), quel qu'en soit le type.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire, - le tri et le stockage des éléments récupérés, jugés réutilisable par le maître d'œuvre, - le chargement et l'évacuation des éléments non réutilisés à la décharge agréée par le maître d'œuvre. <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
45	<p>Fourniture de bordures T1</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre des éléments de bordures de trottoirs de type T1, droits ou courbes, définis par le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>
46	<p>Fourniture de bordures T1 en granit</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre des éléments de bordures de trottoirs de type T1 en granit, droits ou courbes, définis par le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>
47	<p>Fourniture de bordures T2</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre des éléments de bordures de trottoirs de type T2, droits ou courbes, définis par le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>
48	<p>Fourniture de bordures T2 en granit</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre des éléments de bordures de trottoirs de type T2 en granit, droits ou courbes, définis par le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>49</p>	<p>Fourniture de caniveaux de type CS1</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre des éléments de caniveaux de type CS1, droits ou courbes, définis par le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>
<p>50</p>	<p>Fourniture de caniveaux de type CS2</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre, des éléments de caniveaux de type CS2, droits ou courbes, définis par le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>
<p>51</p>	<p>Fourniture de caniveaux de type CC1</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre, des éléments de caniveaux de type CC1, droits ou courbes, définis par le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
52	<p>Caniveau en asphalte de 3 cm d'épaisseur</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre d'asphalte gravillonné pour l'exécution de caniveaux de largeur 25 cm et de 3 cm d'épaisseur.</p> <p>Il comprend notamment le drain à l'interface avec l'enrobé.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>
53	<p>Caniveau en asphalte – Plus-value par centimètre d'asphalte supplémentaire</p> <p>Cette plus-value rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre d'asphalte gravillonné pour l'exécution de caniveaux de largeur 25 cm et de 1 cm d'épaisseur, en supplément du caniveau de 3 cm d'épaisseur défini au prix n°52.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>54</p>	<p>Pose de bordures</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La pose de bordures, quel qu'en soit le type et la fourniture du mortier de ciment.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements éventuels de toute nature, pour fondation, - l'exécution de la fondation, y compris toutes sujétions de réalisation (aucune plus-value ne sera payée pour les parties courbes ou enterrées), - la réalisation des dispositifs éventuels d'épaulement des bordures, calages, de confection des joints et d'écoulement des eaux. <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>
<p>55</p>	<p>Pose de caniveaux</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La pose de caniveaux, quel qu'en soit le type et la fourniture du mortier de ciment.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements éventuels de toute nature, pour fondation, - l'exécution de la fondation, y compris toutes sujétions de réalisation (aucune plus-value ne sera payée pour les parties courbes ou enterrées), - la réalisation des dispositifs éventuels d'épaulement des caniveaux, calages, de confection des joints et d'écoulement des eaux. <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
56	<p>Fourreau en PVC de diamètre 160 mm</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en place de fourreau en PVC de 160 mm de diamètre dans le béton de remplissage des trottoirs sur ouvrage.</p> <p>Ce prix comprend notamment la mise en attente de lance câbles, l'obturation amovible des extrémités de fourreaux et leur sciage aux extrémités.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>
57	<p>Fourreau en PVC de diamètre 200 mm</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en place de fourreau en PVC de 200 mm de diamètre dans le béton de remplissage des trottoirs sur ouvrage.</p> <p>Ce prix comprend notamment la mise en attente de lance câbles, l'obturation amovible des extrémités de fourreaux et leur sciage aux extrémités.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>
58	<p>Fourreau métallique de diamètre 200 mm</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en place de fourreau métallique de 200 mm de diamètre dans le béton de remplissage des trottoirs sur ouvrage.</p> <p>Ce prix comprend notamment la mise en attente de lance câbles et l'obturation amovible des extrémités de fourreaux.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
59	<p>Descente d'eau pluviale de diamètre compris entre 80 et 120 mm</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en place d'une descente d'eau pluviale en PVC, de diamètre compris entre 80 et 120 mm, à connecter à la gargouille sous l'ouvrage.</p> <p>Ce prix comprend notamment toutes sujétions de pose, de nettoyage de la gargouille, d'adaptation à l'existant (connexion...), ainsi que la fourniture des coudes, Y et manchons éventuellement nécessaires.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>
60	<p>Descente d'eau pluviale de diamètre compris entre 150 et 200 mm</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en place d'une descente d'eau pluviale en PVC, de diamètre compris entre 150 et 200 mm, à connecter à la gargouille sous l'ouvrage.</p> <p>Ce prix comprend notamment toutes sujétions de pose, de nettoyage de la gargouille, d'adaptation à l'existant (connexion...), ainsi que la fourniture des coudes, Y et manchons éventuellement nécessaires.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>61</p>	<p>Échafaudage</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre d'échafaudages, y compris les dispositifs d'appuis et de stabilité, nécessaires pour réaliser les travaux sur les parties en élévations ou en intrados sises à plus de 2,00 m au-dessus d'un support solide.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repliement en fin de travaux du matériel, - la mise en œuvre proprement dite, ainsi que la maintenance de l'ensemble de l'échafaudage conforme à la réglementation en vigueur, - toutes les sujétions liées à la stabilité des éléments et à la mise en œuvre en site aquatique. <p>Ce prix s'applique au mètre cube (m³) de l'échafaudage mis en œuvre ; le volume pris en compte sera égal au produit de la largeur de l'échafaudage par sa longueur et par sa hauteur.</p> <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
62	<p>Démolition de maçonnerie en pierres</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La démolition d'ouvrages ou de parties d'ouvrage en maçonnerie en pierres.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire, et notamment de levage, - le chargement et l'évacuation des produits de démolition à la décharge agréée par le maître d'œuvre, - le tri et le stockage des pierres de récupération jugées réutilisables par le maître d'oeuvre. <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>
63	<p>Démolition de maçonnerie en briques</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La démolition d'ouvrages ou de parties d'ouvrage en maçonnerie en briques.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire, - le chargement et l'évacuation des produits de démolition à la décharge agréée par le maître d'œuvre, - le tri et le stockage des briques de récupération jugées réutilisables par le maître d'œuvre. <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
64	<p>Démolition d'ouvrages en béton non armé</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La démolition d'ouvrages ou de parties d'ouvrage en béton non armé, quelle que soit la nature du béton.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire, - le chargement et l'évacuation des produits de démolition à la décharge agréée par le maître d'œuvre. <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>
65	<p>Démolition d'ouvrages en béton armé</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La démolition d'ouvrages ou de parties d'ouvrage en béton armé, quelle que soit la nature du béton et la densité du ferrailage.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire, - le chargement et l'évacuation des produits de démolition à la décharge agréée par le maître d'œuvre. <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>
66	<p>Location d'une nacelle positive</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La location, à la journée, d'une nacelle positive (sur véhicule ou automotrice) dont le franchissement horizontal est d'au moins 2,00 mètres.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli de la nacelle positive sur le lieu des travaux, - le conducteur, qui doit disposer d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, - la location de la nacelle positive y compris le carburant pour une durée nécessaire à la réalisation des travaux. <p><i>LA JOURNEE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>67</p>	<p>Nettoyage de parement (partie d'ouvrage en béton ou en maçonnerie)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le nettoyage (sablage humide ou au jet d'eau sous pression puis brossage) de toutes parties d'ouvrages en maçonnerie ou en béton, visant l'élimination de la couche superficielle, dégradée ou salie en divers endroits de l'ouvrage.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes les sujétions liées à l'enlèvement des efflorescences, salissures et éléments friables, - toutes les sujétions liées à l'enlèvement des mousses et autres végétations dans les maçonneries conservées, - le chargement et l'évacuation en décharge agréée par le maître d'œuvre des gravats et détritrus. <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>
<p>68</p>	<p>Nettoyage de parement (partie d'ouvrage en métal)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le nettoyage (sablage humide ou au jet d'eau sous pression puis brossage) de toutes parties d'ouvrages en métal, visant l'élimination de la couche superficielle, dégradée ou salie en divers endroits de l'ouvrage.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes les sujétions liées à l'enlèvement des efflorescences, salissures et éléments friables, - toutes les sujétions liées à l'enlèvement des mousses et autres végétations dans les maçonneries conservées, - le chargement et l'évacuation en décharge agréée par le maître d'œuvre des gravats et détritrus. <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
69	<p>Rejointoiement des maçonneries en briques</p> <p>Norme NF P 95-107</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le rejointoiement (manuel ou mécanique) des maçonneries en briques ou moellons.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dégarnissage des joints, effectué jusqu'à une profondeur égale à (2) deux fois l'ouverture du joint, conformément à l'article 21.4 du fascicule 64 du C.C.T.G., - le soufflage des joints dégarnis, - l'humidification du support si nécessaire, - toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre d'un mortier bâtard dosé à 250 kg de CEM II/B 32,5 et 150 kg de chaux XHA 100 ou XHN par mètre cube de sable lavé de rivière de granulométrie 0/2, - le garnissage des joints, réalisé sur une profondeur de 20 mm et en retrait de 5 mm par rapport à la maçonnerie, - toutes les sujétions de teinte et d'aspect. <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
70	<p>Rejointoiment des maçonneries en pierres (surface moyenne des pierres supérieure à 400 cm²)</p> <p>Norme NF P 95-107</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le rejointoiment (manuel ou mécanique) des maçonneries en pierres, lorsque la surface moyenne des pierres est supérieure à 400 cm².</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dégarnissage des joints effectué jusqu'à une profondeur égale à (2) deux fois l'ouverture du joint, conformément à l'article 21.4 du fascicule 64 du C.C.T.G., - le soufflage des joints dégarnis, - l'humidification du support si nécessaire, - toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre d'un mortier bâtard dosé à 250 kg de CEM II/B 32,5 et 150 kg de chaux XHA 100 ou XHN par mètre cube de sable lavé de rivière de granulométrie 0/2, - le garnissage des joints, réalisé sur une profondeur de 20 mm et en retrait de 5 mm par rapport à la maçonnerie, - toutes les sujétions de teinte et d'aspect. <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
71	<p>Rejointoiement des maçonneries en pierres (surface moyenne des pierres inférieure à 400 cm²)</p> <p>Norme NF P 95-107</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le rejointoiement (manuel ou mécanique) des maçonneries en pierres, lorsque la surface moyenne des pierres est inférieure à 400 cm².</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dégarnissage des joints effectué jusqu'à une profondeur égale à (2) deux fois l'ouverture du joint, conformément à l'article 21.4 du fascicule 64 du C.C.T.G., - le soufflage des joints dégarnis, - l'humidification du support si nécessaire, - toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre d'un mortier bâtard dosé à 250 kg de CEM II/B 32,5 et 150 kg de chaux XHA 100 ou XHN par mètre cube de sable lavé de rivière de granulométrie 0/2, - le garnissage des joints, réalisé sur une profondeur de 20 mm et en retrait de 5 mm par rapport à la maçonnerie, - toutes les sujétions de teinte et d'aspect. <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
72	<p>Reprise de maçonnerie</p> <p>Norme NF P 95-107</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La reconstitution de maçonnerie totalement ou partiellement démolie ou nécessitant un rejointoiement en profondeur, notamment au droit des chaînes d'angles et bandeaux de voûtes.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la <u>dépose soignée des briques ou pierres</u> et leur stockage, - le dégagement des matériaux dégradés et leur évacuation à la décharge agréée par le maître d'œuvre, - la mise en œuvre éventuelle d'armatures ancrées dans le corps de la voûte et la reconstitution du parement en pierres, - toutes les sujétions de hourdage au mortier et de rejointoiement, - la fourniture des briques ou pierres manquantes, - le remplacement des briques ou pierres non réutilisables, - l'étaie et calage provisoire des parties concernées par les travaux. <p>Les parties reconstituées devront présenter une forme et un aspect identiques à ceux de l'appareillage initial.</p> <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>
73	<p>Fourniture et pose de pierre de tailles</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre de pierres de taille non gélives.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et l'amenée sur le chantier, - la taille de la pierre, quelles que soient ses dimensions et sa géométrie, - la préparation des surfaces de pose, supports et fixations diverses, - l'étaie et le calage éventuel, - la pose proprement dite, - le scellement et le rejointoiement (quel que soit le mode de fixation). <p>Le matériau sera soumis à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
74	<p>Maçonnerie ordinaire (ouvrages en pierres)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La réalisation de muret ou parapet en pierres.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation des surfaces de pose, - la fourniture des pierres, - la fourniture et la mise en œuvre de mortier de pose, - le maçonnerie ainsi que toutes les sujétions d'exécution. <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>
75	<p>Maçonnerie ordinaire (ouvrages en briques)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La réalisation de muret ou parapet en briques.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation des surfaces de pose, - la fourniture des briques, - la fourniture et la mise en œuvre de mortier de pose, - le maçonnerie ainsi que toutes les sujétions d'exécution. <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
76	<p>Dépose et repose de pierres de taille</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dépose soignée des pierres de taille (murets, parapets, couronnements...), - le nettoyage des éléments en vue de leur réemploi, - la mise en dépôt dans un lieu provisoire agréé par le maître d'œuvre, - la reprise sur stock, - la repose comprenant la fourniture du mortier de ciment et la confection de joints. <p>Tous les éléments cassés lors de la dépose ou de la mise en stock seront remplacés par des éléments neufs aux frais de l'entrepreneur. Ils seront évacués à la décharge agréée par le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>
77	<p>Dépose et repose de briques</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dépose soignée des briques (murets, parapets, couronnements...), - le nettoyage des éléments en vue de leur réemploi, - la mise en dépôt dans un lieu provisoire agréé par le maître d'œuvre, - la reprise sur stock, - la repose comprenant la fourniture du mortier de ciment et la confection de joints. <p>Tous les éléments cassés lors de la dépose ou de la mise en stock seront remplacés par des éléments neufs aux frais de l'entrepreneur. Ils seront évacués à la décharge agréée par le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>78</p>	<p>Ragréage horizontal</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré de surface horizontale de béton à reconstituer, la fourniture et la mise en œuvre de mortier hydraulique additionné ou non de polymère prêt à l'emploi pour le ragréage des parements en béton (extrados et intrados d'ouvrage). Le mortier sera titulaire de la marque NF.</p> <p>Ce prix inclut la fourniture de tous les adjuvants nécessaires ainsi que les produits de cure et d'accrochage.</p> <p>Ce prix s'applique sans plus-value à toutes les surfaces planes horizontales ou en plafond.</p> <p>L'épaisseur moyenne à mettre en œuvre est de 2 cm. La finition sera talochée ou lissée.</p> <p>Pour les parties de tablier ou de trottoir en béton destinées à recevoir une étanchéité, l'état de surface devra être compatible avec la mise en œuvre d'une étanchéité.</p> <p>L'entreprise devra réaliser des essais d'adhérence afin de vérifier la conformité du produit mis en œuvre.</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>
<p>79</p>	<p>Ragréage vertical</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré de surface verticale de béton à reconstituer, la fourniture et la mise en œuvre de mortier hydraulique additionné ou non de polymère prêt à l'emploi pour le ragréage des parements en béton (extrados et intrados d'ouvrage). Le mortier sera titulaire de la marque NF.</p> <p>Ce prix inclut la fourniture de tous les adjuvants nécessaires ainsi que les produits de cure et d'accrochage.</p> <p>L'épaisseur moyenne à mettre en œuvre est de 2 cm. La finition sera talochée ou lissée.</p> <p>Pour les parties de trottoir en béton destinées à recevoir une étanchéité, l'état de surface devra être compatible avec la mise en œuvre d'une étanchéité.</p> <p>L'entreprise devra réaliser des essais d'adhérence afin de vérifier la conformité du produit mis en œuvre.</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
80	<p>Réparation de béton (jusqu'à une épaisseur de 3 cm)</p> <p>Norme NF P 95-101</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La restauration et la réparation des surfaces dégradées ou parties d'ouvrages (en particulier dans le cas où les armatures sont insuffisamment enrobées et où le béton est dégradé et carbonaté).</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquage intégral des surfaces dégradées, afin de dégager totalement la périphérie des armatures corrodées et d'éliminer le béton de mauvaise qualité, - l'élimination de tous les éléments friables et nuisibles à la bonne adhérence du mortier de ragréage, - l'élimination de l'oxydation par brossage ou sablage, la fourniture et la mise en œuvre d'un produit passivant, - la passivation des armatures, après décapage préalable, par un revêtement anticorrosion compatible avec les matériaux de réparation et titulaire de la marque NF, - la fourniture, la préparation en malaxeur et la mise en œuvre d'un mortier (titulaire de la marque NF) pré conditionné à base de liant hydraulique, - toutes les sujétions (produits de cure, talochage, protection de ragréage pendant durcissement, conditions d'accès) nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. <p>L'épaisseur maximale à mettre en œuvre est de 3 cm. La finition sera talochée ou lissée.</p> <p>La surface à prendre en compte sera déterminée en accord avec le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE CARRE</i> :</p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
81	<p>Réparation de béton (pour une épaisseur comprise entre 3 et 10 cm)</p> <p>Norme NF P 95-101</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La restauration et la réparation des surfaces dégradées ou parties d'ouvrages (en particulier dans le cas où les armatures sont insuffisamment enrobées et où le béton est dégradé et carbonaté).</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquage intégral des surfaces dégradées, afin de dégager totalement la périphérie des armatures corrodées et d'éliminer le béton de mauvaise qualité, - l'élimination de tous les éléments friables et nuisibles à la bonne adhérence du mortier de ragréage, - l'élimination de l'oxydation par brossage ou sablage, la fourniture et la mise en œuvre d'un produit passivant, - la passivation des armatures, après décapage préalable, par un revêtement anticorrosion compatible avec les matériaux de réparation et titulaire de la marque NF, - la fourniture, la préparation en malaxeur et la mise en œuvre d'un mortier (titulaire de la marque NF) pré conditionné à base de liant hydraulique, - toutes les sujétions (produits de cure, talochage, protection de ragréage pendant durcissement, conditions d'accès) nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. <p>L'épaisseur à mettre en œuvre est comprise entre 3 et 10 cm. La finition sera talochée ou lissée.</p> <p>La surface à prendre en compte sera déterminée en accord avec le maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
82	<p>Barbacanes en PVC</p> <p>Norme NF P 95-107</p> <p>Guide technique du SETRA (mai 1992) Ponts routes en maçonnerie – Protection contre l'action des eaux.</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le carottage de la maçonnerie (corps de la voûte), - la fourniture et la pose de barbacanes en PVC de 60 mm de diamètre intérieur, de 50 cm de longueur, munies de crépines en fond, y compris toutes sujétions de pose et de fixation. <p><i>L'UNITÉ :</i></p>
83	<p>Béton B 20</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les prestations définies à l'article 1.5.1 de l'annexe D au fascicule 65-A du C.C.T.G. mesurées conformément à l'article 2.1 de la même annexe.</p> <p>Le béton sera dosé à 250 kg/m³ minimum de ciment CEM I de classe 42,5. Sa résistance caractéristique à 28 jours sera au moins de 20 MPa.</p> <p>La formulation du béton B 20 est soumise à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>84</p>	<p>Béton B 30</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les prestations définies à l'article 1.5.1 de l'annexe D au fascicule 65-A du C.C.T.G. mesurées conformément à l'article 2.1 de la même annexe.</p> <p>Il comprend également, par dérogation à l'article 1.5.1 de l'annexe D du fascicule 65-A du C.C.T.G. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes les prestations de cure définies à l'article 1.5.2 de la même annexe, - toutes les prestations de bétonnage sous conditions climatiques extrêmes définies à l'article 1.5.3 de la même annexe et aux articles 31 et 32 de l'additif du fascicule 65-A du C.C.T.G., - toutes les prestations de réglage et finition des surfaces non coffrées définies à l'article 74.4 du fascicule 65-A. <p>Le béton sera dosé à 350 kg/m³ minimum de ciment CEM I ou CEM II/A ou CEM III/C de classe 42,5. Le rapport E/C sera inférieur à 0,50. La résistance caractéristique à 28 jours du béton sera au moins de 30 MPa.</p> <p>La formulation du béton B 30 est soumise à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>	<p>.....</p>
<p>85</p>	<p>Béton B 30 immergé</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les prestations définies à l'article 1.5.1 de l'annexe D au fascicule 65-A du C.C.T.G. mesurées conformément à l'article 2.1 de la même annexe.</p> <p>Il comprend notamment la fourniture et la mise en œuvre à la pompe ou au tube plongeur d'un béton immergé dosé à 400 kg/m³ de CEM I 42,5 PM ES. Le rapport E/C sera inférieur à 0,50. La résistance caractéristique à 28 jours du béton immergé sera au moins de 30 MPa.</p> <p>Il comprend également toutes les sujétions de mise en œuvre, y compris sous l'eau et derrière des palfeuilles ou des palplanches.</p> <p>La formulation du béton B 30 immergé est soumise à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
86	<p>Plus-value pour l'utilisation d'un entraîneur d'air dans le béton</p> <p>Cette plus-value rémunère la fourniture et la mise en œuvre dans le béton (lors de sa fabrication) d'un entraîneur d'air permettant au béton de résister à un environnement avec gel sévère au sens de l'article 71.2 du fascicule 65-A du C.C.T.G.</p> <p>Ce prix est appliqué au mètre cube de béton mis en œuvre.</p> <p>L'entraîneur d'air utilisé est soumis à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>
87	<p>Béton projeté par voie sèche ou humide</p> <p>Norme NF P 95-102</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture d'un béton de teneur en ciment telle que décrite dans la norme. Le dosage en ciment se fera en fonction du type de projection et de la destination du béton projeté, tous deux soumis à l'approbation du maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes les opérations de préparation du support (sondages, démolition et traitement), - la fourniture et la mise en œuvre d'armatures ou treillis soudé, y compris toutes sujétions de scellement, - la mise en œuvre du béton sur une épaisseur moyenne de 10 cm, - la cure du béton ainsi que l'enlèvement et l'évacuation des retombées, - le réglage et le talochage, - toutes les sujétions liées à l'exécution d'arêtes. <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
88	<p>Coffrages soignés fins</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les prestations définies à l'article 1.4.4 de l'annexe D au fascicule 65-A du C.C.T.G. mesurées conformément à l'article 2.2.1 de la même annexe.</p> <p>Les parements sont classés en tant que parements soignés fins, au sens de l'article 52 du fascicule 65-A du C.C.T.G. Les spécifications en matière de teinte et de texture sont proposées par l'entreprise et soumises à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p><i>LE METRE CARRE</i> :</p>
89	<p>Armatures</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les prestations définies à l'article 1.6 de l'annexe D au fascicule 65-A du C.C.T.G. mesurées conformément aux indications de l'article 2.3.1 de la même annexe.</p> <p>Les armatures seront soit à haute adhérence et de nuance Fe E 400, soit de type ronds lisses et de nuance Fe E 235.</p> <p>Elles sont conformes au chapitre 6 du fascicule 65-A du C.C.T.G. Notamment, l'atelier de conditionnement est soumis à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p><i>LE KILOGRAMME</i> :</p>
90	<p>Scellement d'épingles</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre de connecteurs métalliques ou fer à béton, de longueur ancrée d'au moins 0,15 m, pour la liaison des différents ouvrages sur la maçonnerie existante.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le forage dans la maçonnerie, - le scellement à l'aide d'un produit de type SCELLCO, CLAVEX, SIKAGROUT ou équivalent, - la liaison avec le ferrailage du nouvel ouvrage. <p><i>L'UNITE</i> :</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
91	<p>Produit hydrofuge et microporeux</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre de produit hydrofuge et microporeux de type CONSERVADO SP, HYDROFUGE SH ou équivalent sur des parements béton, briques, pierres, etc.</p> <p>Le produit doit garantir l'imperméabilisation du parement traité pendant au moins 10 ans.</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>
92	<p>Fourniture et mise en œuvre d'un produit anti graffiti permanent</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre, sur le support désigné par le maître d'œuvre, d'un produit anti graffiti permanent adapté au type de support. Le produit sera proposé à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p>Ce prix comprend le nettoyage préalable éventuel du parement.</p> <p>L'efficacité du produit est garantie 10 ans vis à vis du nettoyage de tous les graffitis.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>
93	<p>Dépose et repose de glissières</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La dépose et la repose de glissières, quel qu'en soit le type et son mode de fixation.</p> <p>Ce prix comprend l'amenée dans un lieu de stockage provisoire des glissières.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>94</p>	<p>Dépose de garde-corps</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La dépose de garde-corps, quel qu'en soit le type et son mode de fixation.</p> <p>En cas de garde-corps ancrés dans le béton, il sera procédé au découpage de l'acier 3 cm au-dessous du niveau du béton, suivi de la passivation de l'acier et du ragréage réalisé en légère bosse par rapport à la surface du béton existant.</p> <p>Ce prix comprend l'évacuation en décharge agréée par le maître d'œuvre ou l'amenée dans un lieu de stockage provisoire.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>
<p>95</p>	<p>Fourniture de garde-corps S8</p> <p>Norme FD P 98-406</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture de garde-corps de type S8 sur platine.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de la platine d'ancrage et des éléments de fixation adaptés à l'ouvrage, - la fourniture et la mise en œuvre éventuelle de mortier de calage sous les platines, - la fourniture des éléments de garde-corps d'extrémité, - la protection des ancrages par un cache sur les fixations et le remplissage des orifices par un produit adéquat résistant aux agents chimiques (sels de déverglaçage...), - la protection anticorrosion de l'ensemble des éléments, par galvanisation à chaud suivie d'une mise en peinture à l'aide d'un système à base de poudre polyester/TGIC cuite au four, quelle que soit la teinte, dont le choix sera effectué par le maître d'œuvre, à l'occasion de chaque commande. <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
96	<p>Pose de garde-corps</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La pose de garde-corps, quel qu'en soit le type.</p> <p>Ce prix comprend notamment toutes les sujétions de fixation et de calage provisoire, les plans établis par l'entreprise mettant en évidence le calepinage des éléments.</p> <p>Dans le cas d'une repose de garde-corps existant, le prix comprend également le transport à pied d'œuvre, les modifications et adaptations éventuelles ainsi que les reprises de galvanisation et/ou de peinture.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>
97	<p>Sablage et protection anticorrosion des garde-corps</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation des garde-corps par un décapage au degré Sa 3, le dégraissage des surfaces, la mise en œuvre de dispositifs de protection (boîtes, bâches...) permettant de recueillir les déchets et de protéger les usagers ainsi que l'évacuation des résidus de décapage, après un traitement éventuel, vers une décharge adaptée, conforme à la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement et soumise à l'agrément du maître d'œuvre. - La fourniture et la mise en œuvre d'un système anti-corrosion par peinture certifié par l'ACQPA, conforme au fascicule 56 du C.C.T.G. et de classe de corrosivité C4. <p><u>Les rejets de résidus de décapage dans le milieu naturel sont strictement interdits.</u></p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>98</p>	<p>Descente d'eau en éléments préfabriqués</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en place de descentes d'eau en éléments préfabriqués (en béton) à emboîtement, soumis à l'agrément du maître d'œuvre, aux abords de l'ouvrage.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution des terrassements nécessaires, - toutes les sujétions de préparation de surface de pose, de calage et de joints, entre les éléments, - la fourniture et la mise en œuvre d'un béton B20 de pose d'une épaisseur de 10 cm armé d'un treillis soudé, - la fourniture et la pose des éléments préfabriqués, - la réalisation de la zone de départ de la descente d'eau, en extrémité de l'ouvrage, - le calage du dernier élément en pied de talus avec du béton B20. <p>L'ensemble de ces travaux (y compris le béton) est rémunéré au mètre linéaire de descente d'eau préfabriquée mise en place. Il tient compte notamment des difficultés de mise en œuvre des éléments (pente du talus, accès restreint...) et des raccords en haut (avec la chaussée) et en bas.</p> <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	<p>.....</p>
<p>99</p>	<p>Soutènement en bois</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre de rondins jointifs de 10 cm de diamètre en pin traité autoclave et de 3,00 m de longueur permettant de soutenir des terres sur une hauteur de soutènement pouvant atteindre 1,20 m.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le recépage des rondins, - la réalisation d'une lierne de raidissage, - la fourniture et la mise en œuvre d'un géotextile entre les rondins et le remblai, - le remblaiement et le réglage du talus à l'arrière du soutènement. <p><i>LE METRE LINEAIRE :</i></p>	

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>100</p>	<p>Fouilles</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>L'exécution de fouilles nécessaires, par exemple, à la réalisation de fondations, de reprise de maçonneries ou de terrassements réalisés en vue de remplacer un ouvrage ou une partie d'ouvrage, conformément aux fascicules 2 et 68 du C.C.T.G.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais d'étaieement et de blindage éventuels, - les frais et sujétions d'épuisements et de pompage, - la mise en dépôt provisoire des matériaux réutilisables, - l'évacuation en décharge des matériaux non réutilisables. <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>	<p>.....</p>
<p>101</p>	<p>Remblais en matériaux d'apport</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre de matériaux d'apport graveleux (tout venant), soumis à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'arrosage éventuel, - le compactage, conforme au guide technique « Remblayage des tranchées et réfection des chaussées » de mai 1994, - la protection contre les eaux de toute nature pendant l'exécution des remblais. <p><i>LE METRE CUBE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>102</p>	<p>Remblais en matériaux du site</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La réutilisation de matériaux du site, soumis à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'arrosage éventuel, - le compactage, conforme au guide technique « Remblayage des tranchées et réfection des chaussées » de mai 1994, - tous les frais de contrôle à la charge de l'entrepreneur, notamment les essais de plaque permettant de vérifier que la valeur minimale demandée par le maître d'œuvre a bien été obtenue, - la protection contre les eaux de toute nature pendant l'exécution des remblais. <p><i>LE METRE CUBE</i> :</p>	<p>.....</p>
<p>103</p>	<p>Remise en état et réglage de talus et de berges</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La remise en état et le réglage de talus ou berges, sous ou à proximité d'un ouvrage, par moyen mécanique ou manuel.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage préalable ainsi que le terrassement mécanique ou manuel des talus ou berges, - le compactage, la stabilisation du talus et le réglage proprement dit, - le reprofilage des fossés, - l'évacuation des déblais éventuels à la décharge agréée par le maître d'œuvre. <p><i>LE METRE CARRE</i> :</p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>104</p>	<p>Débroussaillage (diamètre inférieur à 10 cm)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le débroussaillage de taillis, de ronces et l'abattage d'arbres ayant un diamètre (mesuré à 1,00 m au-dessus du sol naturel) inférieur ou égal à 10 cm.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dessouchage et le traitement des arbustes avec des produits qui doivent satisfaire aux normes de protection de l'environnement, - l'élimination soignée des racines à l'intérieur des maçonneries, y compris toutes sujétions pour préserver l'état de ces maçonneries, - les sujétions d'accès aux taillis, ronces et arbres, - l'évacuation des arbustes dans une décharge agréée par le maître d'œuvre. <p><i>LE METRE CARRÉ</i> :</p>	<p>.....</p>
<p>105</p>	<p>Abattage d'arbres (diamètre compris entre 10 et 50 cm)</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>L'abattage d'arbres de toutes essences dont le diamètre (mesuré à 1,00 m au-dessus du sol naturel) est compris entre 10 et 50 cm.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'abattage proprement dit, le débitage, le dessouchage et le traitement des arbres avec des produits qui doivent satisfaire aux normes de protection de l'environnement, - l'élimination soignée des racines à l'intérieur des maçonneries, y compris toutes sujétions pour préserver l'état de ces maçonneries, - les sujétions d'accès aux taillis, ronces et arbres, - l'évacuation des arbustes dans une décharge agréée par le maître d'œuvre. <p><i>L'UNITE</i> :</p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
<p>106</p>	<p>Mur de soutènement en béton préfabriqué (hauteur comprise entre 1 et 2 m)</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose de murs de soutènement en L ou en T en béton armé préfabriqué et d'une hauteur comprise entre 1 et 2 m.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la note de calcul des éléments et les plans d'exécution, - la fourniture des éléments en L ou en T, - l'utilisation d'une grue élévatrice soumise à l'agrément du maître d'œuvre, - la mise en oeuvre des éléments en L ou en T y compris toute sujétion de calage (mortier), - la fourniture et la mise en oeuvre d'un joint souple d'étanchéité entre les éléments, - la fourniture et la pose de drains horizontaux, - la fourniture et la pose d'un géotextile. <p>Tout élément présentant des épaufrures, des nids de cailloux ou un bullage sur plus de 5% de la surface sera refusé et devra être remplacé aux frais de l'entreprise.</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>

N° de Prix	Désignation des prix unitaires ou forfaitaires en toutes lettres (en Euros hors taxe)	Prix Unitaire en chiffres (en Euros hors taxe)
107	<p>Mur de soutènement en béton préfabriqué (hauteur comprise entre 2 et 3 m)</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose de murs de soutènement en L ou en T en béton armé préfabriqué et d'une hauteur comprise entre 2 et 3 m.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la note de calcul des éléments et les plans d'exécution, - la fourniture des éléments en L ou en T, - l'utilisation d'une grue élévatrice soumise à l'agrément du maître d'œuvre, - la mise en oeuvre des éléments en L ou en T y compris toute sujétion de calage (mortier), - la fourniture et la mise en oeuvre d'un joint souple d'étanchéité entre les éléments, - la fourniture et la pose de drains horizontaux, - la fourniture et la pose d'un géotextile. <p>Tout élément présentant des épaufrures, des nids de cailloux ou un bullage sur plus de 5% de la surface sera refusé et devra être remplacé aux frais de l'entreprise.</p> <p><i>LE METRE CARRE :</i></p>	<p>.....</p>